

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de New Richmond tenue le 17^e jour de mars 2014, à compter de 20 h, dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville de New Richmond

Sont présents les conseillers : Madame Geneviève Braconnier, Messieurs François Bujold, Jean Cormier, Jean-Pierre Querry et Jacques Rivière, formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Éric Dubé.

Est absent : Monsieur René Leblanc, conseiller, ayant justifié son absence.

Assiste également à la réunion Monsieur Stéphane Cyr, directeur général et greffier.

Vérification du quorum

Le quorum étant constaté, les délibérations débutent.

73-03-14

1. Centre de la petite enfance pouce-pousse inc.

1.1 Subdivision d'une partie du lot 59-1-34 – Autorisation de signature

Sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté d'autoriser le directeur général et greffier à signer pour et au nom de la Ville tous les documents pertinents à la subdivision d'une partie du lot 59-1-34, et ce, tel que complété par M. Pascal Mercier, arpenteur-géomètre dans ses minutes numéro 5859. Le lot ainsi créé porte le numéro 59-1-34-1.

74-03-14

1.2 Autorisation de cession du lot 59-1-34-1

Considérant que le Centre de la petite enfance pouce-pousse inc. est un organisme à but non lucratif;

Considérant la volonté de cet organisme de procéder à la construction d'un deuxième centre qui aura une capacité de 44 places dont 10 poupons, ce qui portera le nombre total de places à 99 à New Richmond;

Considérant la volonté du Conseil à répondre à la demande grandissante de services de garde;

À ces causes, sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. François Bujold, il est unanimement résolu et adopté d'autoriser la cession, sans frais, du lot 59-1-34-1 au Centre de la petite enfance pouce-pousse inc. et, par le fait même, de procéder au branchement des différents services d'aqueduc et d'égout, sans frais, pour le projet de construction d'un nouveau centre de la petite enfance. De plus, le maire et le directeur général et greffier sont autorisés à signer tous les documents pertinents à cette transaction.

Par le fait même, la résolution 41-02-12 est abrogée.

75-03-14

2. Programme PSL – Immeuble le Boisé

Considérant la demande reçue de l'Office municipal d'habitation de New Richmond demandant de renouveler l'engagement financier au Programme de supplément au loyer pour l'immeuble le Boisé, et ce, pour une période de trois (3) ans et neuf (9) mois;

Considérant la volonté du Conseil d'assurer un accès au logement social sur son territoire;

Considérant la position adoptée par la Ville face au programme PSL en 2009;

Considérant les rencontres effectuées avec la Corporation C.A.P.A., Le Transit et l'Office municipal d'habitation de New Richmond;

À ces causes, sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. François Bujold, il est unanimement résolu et adopté que la Ville s'engage à renouveler sa participation financière au Programme de supplément au loyer, pour l'immeuble le Boisé, pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 31 mars 2018, le tout selon l'annexe suivante :

- | | |
|---------------------------|---------------------------------------|
| - Numéro d'entente : 5327 | Programme client : Accès-logis |
| - Volet : Volet 1 | Année prog. : 2004 |
| - Nbre unités : 12 | Participation-mun/commanditaire : Oui |

Par le fait même, le maire et le directeur général et greffier sont autorisés à signer tous les documents pertinents à cette demande.

76-03-14

3. Soutien pour le service ferroviaire

Attendu que les services de transport ferroviaire de passagers et de marchandises sont essentiels pour le développement économique et social de la Gaspésie;

Attendu que le déplacement de personnes et de marchandises par voie ferrée constitue le moyen de transport le plus écologique, et qu'il appuie donc les engagements et les objectifs visant à réduire l'utilisation des combustibles fossiles et les émissions de gaz à effet de serre aux niveaux international, national, provincial et local;

Attendu que le transport ferroviaire des passagers est un service fondamental qui permet à de nombreuses personnes d'avoir accès à des services de santé et services sociaux centralisés et que la réduction ou l'élimination de ces services créera des obstacles pour certaines personnes d'avoir accès à ces services;

Attendu que les obstacles pour obtenir des services de santé et services sociaux essentiels nuiront de façon disproportionnée aux membres les plus vulnérables de la société: les personnes âgées et les personnes qui ont un revenu fixe;

Attendu que les analyses des coûts démontrent que la construction et l'entretien de voies ferroviaires coûtent beaucoup moins cher que la construction et l'entretien de routes;

Attendu que les déplacements en train sont beaucoup plus sûrs et sécuritaires que les déplacements en automobile;

Attendu que le gouvernement fédéral du Canada n'a pas investi adéquatement dans le transport ferroviaire des passagers, ce qui va à l'encontre des politiques publiques mises en œuvre dans la plupart des autres pays occidentaux;

Attendu que l'investissement inadéquat au budget de Via Rail a entraîné une réduction importante des services (nombre de jours de déplacement disponibles, fermeture de stations et résiliation de contrats), ce qui a eu comme résultat une réduction du nombre de passagers;

À ces causes, sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. Jean-Pierre Querry, il est unanimement résolu et adopté :

Que la Ville de New Richmond exhorte le gouvernement fédéral du Canada à réinvestir dans le transport ferroviaire des passagers, et à établir une stratégie de transport;

Et que la Ville exhorte également que le gouvernement fédéral du Canada investisse dès maintenant dans le réseau ferroviaire de la Gaspésie.

77-03-14

4. Règlement 950-14 modifiant le Règlement 920-12 relatif aux usages conditionnels de la Ville de New Richmond (Atelier de création d'œuvres d'art) – Adoption du premier projet

Sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. Jean Cormier, il est unanimement résolu d'adopter le premier projet du Règlement 950-14 modifiant le Règlement 920-12 relatif aux usages conditionnels de la Ville de New Richmond (Atelier de création d'œuvres d'art).

- 78-03-14** **5. Règlement 951-14 modifiant le Règlement de zonage 927-13 dans le but de permettre l'usage d'habitation provisoire dans la zone Ma.10 - Adoption du premier projet**
Sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. François Bujold, il est unanimement résolu d'adopter le premier projet du Règlement 951-14 modifiant le Règlement de zonage 927-13 dans le but de permettre l'usage d'habitation provisoire dans la zone Ma.10.
- 79-03-14** **6. Fabrique de Saint-Edgar – Autorisation de vente – Bâtiment du musée forestier**
Considérant l'appel d'offres effectué par la Fabrique de Saint-Edgar pour la vente d'immeubles, paru dans le journal Écho de la Baie, édition du 12 février 2014;

Considérant que le bâtiment du musée forestier appartient à la Ville et que le lot où est situé ce bâtiment appartient à la Fabrique de Saint-Edgar;

Considérant que la Corporation du Camp théâtre de l'Anse, locataire par bail emphytéotique d'une partie du lot 803, accepte ladite transaction;

À ces causes, sur une proposition de M. Jean-Pierre Querry, appuyée par Mme Geneviève Braconnier, il est unanimement résolu et adopté d'autoriser la vente du bâtiment du musée forestier par la Fabrique de Saint-Edgar. Par le fait même, le maire et le directeur général et greffier sont autorisés à signer tous documents relatifs à cette vente.
- 80-03-14** **7. Tourisme Baie-des-Chaleurs – Demande d'adhésion 2014**
Considérant la demande reçue de Tourisme Baie-des-Chaleurs à l'effet d'adhérer à leur organisme pour l'année 2014;

Considérant que le mandat de Tourisme Baie-des-Chaleurs est de promouvoir la valeur touristique sur le territoire qui s'étend sur deux (2) MRC (Avignon et Bonaventure) de Ristigouche Sud-Est à Shigawake;

Considérant le désir de l'organisme d'augmenter les retombées économiques dans l'ensemble des municipalités afin d'en faire non seulement un lieu de passage mais de le positionner comme une véritable destination touristique;

À ces causes, sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté d'adhérer à l'organisme Tourisme Baie-des-Chaleurs pour l'année 2014, du 15 mai 2014 au 14 mai 2015, et ce, au montant de mille dollars (1 000 \$).
- 81-03-14** **8. Site Web de la Ville – Conception**
Considérant le souhait de la Ville de New Richmond de se doter d'un nouveau site Web pour mieux diffuser les valeurs et les attraits de son territoire ;

Considérant les propositions de deux (2) fournisseurs locaux concernant la réalisation d'un tel site;

À ces causes, sur une proposition de M. Jacques Rivières, appuyée par Mme Geneviève Braconnier, il est unanimement résolu et adopté d'accepter l'offre de service de la firme Médialog au montant de quinze mille sept cent cinquante dollars (15 750 \$), excluant les taxes, et ce, pour la conception d'un nouveau site Web de la Ville. De plus, l'hébergement, la gestion des noms de domaine et les boîtes courriels seront également transférés à la firme Médialog.
- 9. Appel d'offres – Application mobile**
Ce point est reporté à une séance ultérieure.

82-03-14

10. Étude – Approvisionnement de bois

M. Jacques Rivière déclare qu'il a un intérêt direct concernant ce point étant donné qu'il siège à titre de bénévole sur le conseil d'administration du Groupe Activa Environnement. Il s'abstiendra donc de se prononcer et se retire des discussions.

Considérant la volonté du Conseil de poursuivre la stratégie de prospection industrielle à l'échelle nationale et internationale;

Considérant l'opportunité par le biais de l'entente de développement conclue avec Développement économique Canada de se doter d'un outil de prospection au niveau forestier;

Considérant que la Ville a toujours vécu en partie de l'industrie du bois;

À ces causes, sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. Jean-Pierre Querry, il est unanimement résolu et adopté d'octroyer à Activa Environnement un mandat, à la hauteur de vingt-et-un mille sept cent dollars (21 700 \$), et ce, afin d'effectuer une analyse à haut niveau des volumes de fibre forestière disponibles annuellement pour alimenter des projets industriels.

De plus, il est aussi résolu d'octroyer à FP Innovations un mandat, à la hauteur de vingt-et-un mille sept cent dollars (21 700 \$), et ce, afin d'effectuer l'adéquation entre les approvisionnements forestiers établis et les opportunités industrielles à être identifiées par FP Innovations.

Par le fait même, le maire et le directeur général et greffier sont autorisés à signer tous les documents pertinents à ces mandats.

83-03-14

11. Demande de subvention – Infrastructures de loisir

Sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. François Bujold, il est unanimement résolu et adopté d'autoriser le maire à signer et déposer, pour et au nom de la Ville, une demande d'aide financière concernant les infrastructures de loisir aux programmes suivants :

- Pacte rural : MRC de Bonaventure;
- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire.

Levée de la séance

Tous les points à l'ordre du jour ayant été discutés, la séance est levée.

Stéphane Cyr
Directeur général et greffier

Éric Dubé
Maire